



Aerenzdallgemeng

## Listes électorales 2023

Les listes électorales provisoirement arrêtées le 14 août 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Medernach, **du 16 au 22 août 2023** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, **jusqu'au 22 août 2023 au plus tard**, et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, **jusqu'au 22 août 2023 au plus tard**, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.



Medernach, le 16 août 2023,  
Le collège des bourgmestre et échevins :  
Bob Bintz, *bourgmestre* ;  
Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, *échevins*.



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu

AVIS AU PUBLIC